

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE Du Mardi 8 novembre 2022



Le conseil d'école s'est réuni le 8 novembre 2022 dans la salle de restauration maternelle de l'école.

Etaient présents :

- M. DDEN : Monsieur Delor
- Les représentants élus des parents d'élèves, Mmes Bacle, Boussaboua, Lapierre, Limier, Monot, et Messieurs Bourdeau et Devidal
- Mmes Campan, Viers, Pfeiffer, Dubois, Cuxac, Durrenmath, Defour, Toutant, Mehrenberger, Muzette enseignantes, Messieurs Cusset, Blanc, Savigny, enseignants.
- M Sladojevic., directeur ALAE

Excusés :

- Mme. Parrini, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Lyon 7^{ème}-La Mulatière
- Mme Florence Lecluse, adjointe à l'enfance et à l'éducation
- Mme Quesnel, enseignante et M. Tomaselli et Navarro-Perrin, enseignants

Secrétaire de Séance : Mme Laetitia Patriarca

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

Point n°1 : Rôle du Conseil d'Ecole et les modalités d'échanges entre ses différents acteurs :

Il est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année à hauteur de 6 heures de concertation.

Sur proposition du directeur d'école qui le préside, le CE :

- 1 : vote le règlement intérieur.
- 2 : établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- 3 : donne tout avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, moyens alloués à l'école, restauration scolaires, activités périscolaires, hygiène scolaire)

Cette instance ne doit pas être confondue avec l'association « Le comité des fêtes de Daubié » dont la fonction est d'œuvrer conjointement avec les équipes éducatives au bien-être et à l'épanouissement des enfants au travers d'évènements pédagogiques et festifs qui viennent ponctuer l'année scolaire.

Point n°2 : Point sur la rentrée :

- Les élections des parents d'élèves élus au conseil d'école pour l'année scolaire 2022-2023.

ANNEE	ELECTEURS INSCRITS	VOTANTS	VOTES BLANCS OU NULS	TAUX DE PARTICIPATION
2021-2022	545	245	33	44,95%
2022-2023	530	222	10	41,89%

Bienvenue aux 2 listes de parents : FCPE et Liste autonome. 16 titulaires ont été désignés suivant la proportion : 6 parents de la FCPE et 10 parents de la liste autonome soit l'entièreté des sièges pourvus avec 16 titulaires et 2 suppléants.

➤ **Les effectifs de rentrée :**

Lecture collective de la diapositive projetée :

L'école s'organise autour de 16 classes avec cette année l'ouverture d'une classe en élémentaire et une fermeture en maternelle. Les effectifs par niveau sont les suivants :

NIVEAU	EFFECTIF
PS	18
MS	32
GS	23
CP	78
CE1	73
CE2	62
CM1	62
CM2	51

Les effectifs de rentrée sont constants par rapport à ces deux dernières années. Cependant, les effectifs d'élémentaire restent très hauts avec une moyenne de 26 élèves par classe en élémentaire. Pour les classes de CP, les effectifs sont au-dessus des préconisations ministérielles de 24 élèves maximum.

❖ **L'équipe éducative :**

L'équipe enseignante accueille 6 nouvelles enseignantes:

- **Mme Viers** en maternelle
- **Mme Cuxac** en CP
- **Mme Archirel** en CP et CE1 et en complément de Mme Cuxac et M. Tomasselli
- **Mme Quesnel** en CE2
- **Mme Hugede** en complément de Mme Toutant
- **Mme Mehrenberger** en CM2 complétée par **Mme Herri**.
- L'équipe est riche de 19 enseignants et 3 ATSEMs en maternelle (Valérie, Céline et Linda)

Qui sont les Atsems et quel sont leurs rôles?

<http://education.francetv.fr/videos/agent-territorial-specialise-des-ecoles-maternelles-v111156>

L'ATSEM (agent territorial spécialisé école maternelle) est une aide précieuse pour les élèves et les enseignants. Il veille plus particulièrement au bien-être de vos enfants sur le plan de l'hygiène sanitaire et alimentaire. Il participe également à la direction d'un atelier et aide votre enfant à soutenir son attention sur la tâche demandée. Ensemble (enseignant et ATSEM) accompagnent ainsi chaque enfant à se construire en tant qu'élève évoluant dans une collectivité pour qu'il gagne en autonomie.

L'équipe éducative est riche également du RASED (Réseau d'Aide et de soutien aux élèves en difficulté). Ce réseau reste inchangé par rapport à l'année dernière :

- **Mme Bellemain** : Psychologue de l'Education Nationale
- **M. Ginet** : Enseignant spécialisé à dominante rééducative

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux

D'autres membres importants complètent cette équipe éducative :

- L'équipe médico-sociale reste également inchangée et intervient auprès des élèves de la GS jusqu'au CM2: (Pour les élèves de Petite et Moyenne Section, ce sont les équipes de PMI (Protection Maternelle Infantile) géré par la Métropole de Lyon qui interviennent pour les visites médicales dépistant vue, audition et langage).
- **Mme Ferragu** : Médecin scolaire qui reçoit les familles à leur demande.
- **Mme Senelonge** : infirmière scolaire présente les lundis et vendredis. Elle intervient auprès des élèves de GS et de CE2 pour des visites médicales centrées sur des dépistages visuels et langagiers. Les parents en sont informés par affichage devant les classes de maternelle ou par courrier pour les élèves d'élémentaire. L'infirmière concourt également aux renouvellements des PAI dont les rédactions sont en cours d'achèvement.
- **Mme Bonnet** : assistante sociale présente les jeudis après-midi et vendredi matin. Elle intervient à la demande des familles et des professionnels dans l'accompagnement des situations qui le nécessitent. Les parents qui souhaitent avoir des informations sur les factures de cantine, les loisirs des enfants ou les aides à solliciter doivent solliciter Mme Bonnet et convenir d'un RDV.
- L'enseignant référent :

- **M. Casteran**: *Interlocuteur privilégié des familles ; il assure une mission essentielle d'accueil et d'information. Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, défini à l'article D. 351-12 du code de l'éducation, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation de l'élève (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPHA.*

- L'équipe d'ASEP et de restauration:

-4 **Agents de service de l'école primaire** : Ils sont chargés de l'entretien des locaux de l'école élémentaire et de l'accompagnement des élèves sur les temps de cantine.

-4 **agents de restauration** : Ils sont chargés de pré-commander les repas, de les réceptionner, les réchauffer et les distribuer aux élèves. Ils ont la charge également de l'entretien du restaurant scolaire.

L'équipe bâtiment scolaire :

-1 **gardienne** : Mme Abdellilah qui arrive cette année.

-1 **agent de maintenance** : qui intervient sur les petits travaux et fait le lien avec les entreprises mandatées pour l'entretien du gros œuvre.

L'équipe éducative de l'établissement regroupe 39 collègues qui permettent d'accueillir et d'accompagner chacun des 402 élèves inscrits. Cette équipe est également forte du partenariat avec chacune des 400 familles qui composent la communauté éducative de l'école Julie-Victoire DAUBIE.

Point n° 3 : Le temps périscolaire :

Monsieur Christian Ivanès est en arrêt maladie et c'est Arnaud Sladojevic qui assure la direction du périscolaire à mi-temps les lundis et mardis. Les jeudis et vendredis, il est suppléé par Natalia.

- La restauration scolaire
Le début d'année fut un petit peu bousculé par des difficultés de recrutement d'animateurs. L'équipe est désormais au complet et les habitudes bien installées.
La fréquentation du temps méridien concerne 370 élèves quotidiennement. Il s'organise de deux manières :
 - En maternelle : un service à table qui se poursuit par la suite ou un temps de jeux libres.
 - En élémentaire : un service self suivi ou précédé d'un temps d'activité de 12h05 à 13h05 et un temps d'activité de 13h05 à 13h55. Les élèves sont autonomes pour choisir leur temps d'activités dont l'offre est la suivante : sport, activité BCD, activité manuelle, jeux de société, musique

Pour les classes de CP, il y a une particularité sur les occupations des espaces de restauration : une semaine sur 3, les CP vont manger en maternelle avec un service à table pour pouvoir disposer d'une ambiance plus propice au calme et à la prise de repas sereine.

- Les temps de garderie du soir. Ces temps sont au nombre de deux et s'enchaînent de la manière suivante :
 - ACL (après classe) de 16h45 à 17h30 : ce temps est un moment de décompression avec la prise de goûter et des jeux libres. 140 élèves fréquentent quotidiennement ce temps.
 - FAP (fin d'après-midi) de 17h30 à 18h30 : ce temps est un temps d'animation avec des activités dirigées autour de jeux de sociétés, de lecture offerte... 35 élèves fréquente cette garderie de fin de journée.
- Les mercredis matin
Cette offre s'adresse à trois écoles maternelles (Daubié/Crestin et Blandan) et deux écoles élémentaires (Daubié et Blandan). Il y a ainsi un total de 40 enfants de maternelle et 80 enfants d'élémentaire.
Ce temps d'accueil de loisirs démarre par un accueil des enfants entre 8h30 et 9h00. Il s'ensuit une succession de deux activités pour lesquelles l'enfant a le choix.
Des projets vont animer l'année autour de grands thèmes :
 - Sorties sportives (vélos, kayak, course...)
 - Sorties scientifiques (ebullisciences, les savants-fous...)

Plusieurs questions ont été soulevées en amont du conseil par les parents d'élèves et auxquelles M.Sladojevic apporte quelques éléments éclairants :

- La propreté des toilettes : il manque de papier pour s'essuyer les mains. Un passage dans le courant de l'après-midi est demandé pour réapprovisionner en papier et être ainsi dans le respect des règles d'hygiène. Parallèlement, un travail est initié par les élèves de la classe de Mme Quesnel pour travailler sur les règles de vie et de d'usage de la cour et des espaces attenants (sanitaires).
- Un temps de devoirs le soir pour les plus jeunes élèves (entre 17h30 et 18h30) ; Les animateurs ne sont pas habilités à diriger un tel temps.
- Les repas de cantine sont évalués chaque jour par des enfants sur un outil tablette et par l'intermédiaire d'une codification sous forme de smiley.
- Un problème d'assaisonnement sur les crudités est malheureusement insoluble. Les repas sont livrés déjà assaisonnés ou obligatoirement mélangés par les dames de cantine à la livraison dans le respect des consignes qui leurs sont données.
- Un planning de foot est à penser sur les temps scolaires et périscolaires (suggestion d'une journée foot féminin ?)

Point n° 4 : Le règlement intérieur de l'école pour l'année 2022-2023

Projection de la diapositive et lecture des points saillants.

Vote du règlement à main levée. 22 votes pour, 0 abstention : le règlement est voté à l'unanimité.

A l'issue de cette décision, plusieurs demandes sont faites par les parents d'élèves élus dans la continuité du règlement adopté :

- Prévoir une communication en direction de familles (par voie d'affichage et par l'intermédiaire de la gardienne) pour un stationnement des familles sur le parvis du parc et non sur le trottoir de l'école. On évite ainsi les attroupements et on sécurise les sorties.

Point n° 5 : Les projets d'action de l'année scolaire

Les projets d'action de l'école s'inscrivent dans une articulation entre le projet d'école et le projet plus large appelé le PEL (Projet éducatif lyonnais) qui a une validité de 5 ans (jusqu'en 2026).

Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires et se traduit par un programme d'actions. Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités péri-scolaires qui y concourent.

Le Projet éducatif de Lyon fédère la communauté éducative locale (les familles, les équipes éducatives, les associations, l'Etat et la collectivité) et accompagne les jeunes Lyonnais de la maternelle au collège.

Cet outil partenarial permet de mettre en œuvre et de coordonner l'ensemble des actions éducatives de la commune sur tous les temps (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour des enfants et adolescents de 2 à 16 ans de son territoire.

Dans cette dynamique, plusieurs projets construits par l'école ont été validés et soutenus par notre partenaire municipal :

			CYCLE1	CYCLE2	CYCLE3
Ambassadeur du Livre	AFEV	Oui + ALAE	3	8	5 (CM1/CM2)
Histoire sans parole: donner de la voix	Conservatoire de Lyon	Oui		3 (CE1)	
Le9on de musique sommaire	Conservatoire de Lyon	Oui			5 (CM1/CM2)
M'T dents	EDSA-Rythme de vie/Alimentation	Oui	1 (GS)	3 (CP)	
Goutatou	EDSA-Rythme de vie/Alimentation	Oui		3 (CP)	
Estime de soi	EDSA-Estime de soi/Estime des autres	Si possible			2 (CM2)
Éducation à la vie	EDSA-Education à la vie	Si possible			2 (CM2)
Handicap auditif	EDSA-Sensibilisation aux Handicaps	Oui		3 (CE1)	
Handicap visuel	EDSA-Sensibilisation aux Handicaps	Oui		3 (CE2)	
A la découverte des couleurs végétales	PIL: éducation à la transition écologique	Oui		3 (CP)	
Relook'art des gônes	PIL: éducation à la transition écologique	En attente	3	3 (CP)	
Ebullisciences	Classes Sciences	Oui		1	2

Le parcours culturel de l'élève est ainsi pensé depuis la petite section jusqu'au CM2 : tant d'un point de vue artistique, que scientifique et citoyen.

Certaines actions ont débuté dès le mois de septembre quand d'autres démarreront en novembre ou plus tard dans l'année (selon la disponibilité des partenaires, la maturité des élèves ou encore la saison).

Des activités sportives viennent également nourrir le programme des élèves soutenus parfois par des intervenants spécialisés de la discipline éprouvée :

- Piscine : les classes de CP et de CE1. Quinze jours avant les vacances d'automne, la piscine a été fermée et le reste pour des raisons d'incidents techniques qui nécessitent une importante intervention. Les séances sont malheureusement annulées à compter de cette date.
- USEP : des élèves de classes de CE1 au CM2 participent aux rencontres.
- Activité Vélo : Les élèves de CM2 sont accompagnés sur le site de l'école PAGNOL pour développer la compétence : « le savoir rouler à vélo »
- Patinoire sur le site Baraban : Les élèves des 2 classes de CM1 y participeront en troisième période.

Point n° 6 : L'éventuelle fusion des écoles Crestin et Daubié

Origine de cette proposition : Mme Valérie Giustiniani, directrice de l'école maternelle Crestin part à la retraite en juillet 2023. La question a alors émergé de fusionner les deux directions d'écoles qui partagent le même public.

Cette question suggère que l'on pose un regard croisé sur plusieurs points et à différents niveaux :

- À l'égard de l'élève
- A l'égard de l'équipe pédagogique
- A l'égard des parents d'élèves

Cette réflexion fera l'objet d'un vote lors d'un conseil d'école extraordinaire avant la fin novembre. Le résultat de ce vote sera transmis au Directeur Académique du Rhône (DASEN) ainsi qu'au partenaire municipal.

❖ À l'égard des élèves:

- Un parcours pédagogique et culturel commun à l'ensemble des futurs élèves de CP.
- Une meilleure connaissance de l'ensemble de ses pairs et des adultes de l'élémentaire.
- Une mutualisation des moyens matériels et humains pour enrichir l'offre pédagogique de l'élève (coup de pouce, APC...)
- Dimension spatiale et chiffrée des classes. (niveau des classes, organisation spatiale).

❖ À l'égard de l'équipe pédagogique:

- Harmonisation des outils et projets.
- Meilleure connaissance de l'ensemble des élèves et de leur suivi de parcours scolaire.
- Des conseils de cycle communs
- Un projet d'école commun et des projets d'action qui en découlent communs.
- Mutualisation des moyens d'accompagnements (AESH) pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi des élèves notifiés.
- Renforcer une cohésion entre les deux équipes d'école (tant au niveau enseignant, ATSEM qu'AESH).
- Un conseil d'école commun
- Deux lieux architecturaux différents.
- Une direction unique qui suppose une non présence quotidienne sur deux lieux.
- La composition des classes de maternelle repenser sur 7 classes et non plus sur 4 ou 3 classes.

❖ À l'égard des parents:

- Un interlocuteur unique depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2 de son enfant.
- Un numéro de téléphone et une adresse mail unique pour une simplicité des canaux communicationnels.
- Pas de réinscription obligatoire entre la maternelle et le CP.
- Une connaissance renforcée des parents d'élèves des deux groupes scolaires
- L'organisation géographique des permanences de direction pour traiter une question urgente.
- L'organisation des événements (type kermesse, soirées événements) de part les deux sites.



Un conseil d'école extraordinaire est prévu le lundi 21 novembre pour présenter et voter cette motion de fusion. L'ensemble des membres des deux conseils d'école ainsi que Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale seront présents ce soir-là.

Point n° 7 : Le comité des fêtes de Daubié

Son rôle: organiser des fêtes et des manifestations ayant trait à l'animation et à la vie de l'école Daubié ; créer un lien social entre tous les acteurs de l'école Daubié.

Plusieurs actions ont eu lieu et sont programmées :

- Le soirée jeux du 20 Octobre 2022
- La vente de brioches
- La vente de sapins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h48

A Lyon, le 8 novembre 2022

La secrétaire de Séance,

Mme Patriarca

La directrice

Mme Patriarca

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale
- Madame Lecluse, adjointe à l'enfance et l'Education de la Mairie de Lyon 7^{ème}
- Monsieur Sassi, Responsable du secteur de Gerland à la Direction de l'Education de la Ville de Lyon
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves.
- Monsieur le DDEN
- Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.
- Mesdames les ATSEMs
- Mesdames et Monsieur les ASEP
- Madame et Monsieur les coordinateurs du périscolaire